



Circulaire n°166

Le 18/02/16

AGRONOMIE LUZERNE

LE DÉSHERBAGE DES LUZERNES EN SORTIE D'HIVER

AVERTISSEMENT:

Cette circulaire a pour objet une recommandation collective et non un conseil.
Toute intervention chimique devra être basée sur un diagnostic à la parcelle et suivant les conseils de votre service technique.
La lutte intégrée est à mettre en œuvre chaque fois que possible.

JEUNES SEMIS 2015

Un état des lieux de vos parcelles s'impose sur des semis 2015 peu développés. Pour les parcelles non désherbées à l'automne contre les dicotylédones, l'hiver peu rigoureux a facilité le développement des adventices (mourons, lamiers, repousses de colzas).

DICOTYLÉDONES

Si une intervention est nécessaire, le **NIRVANA S à 2L/ha*** est homologué sur luzerne en période de reprise de végétation et avant le 15 mars de préférence pour une meilleure sélectivité.

Intervenir dès que les conditions sont favorables, traiter sur sol « frais » et par temps « relativement doux », hygrométrie > 70%, végétation poussante.

Pour les jeunes semis (désherbés ou non à l'automne), envahis d'adventices très concurrentes (repousses de colzas, coquelicots, véroniques…), les plantules de luzerne sont parfois affaiblies ou disparues sous ces adventices. Les cas les plus marqués pourraient conduire à envisager un retournement de la parcelle et un semis de printemps après le 15 mars (dose de semis 20kg).

*Depuis le 06/07/15, Nirvana S respect d'une Zone non Traitée avec Dispositif Végétalisé Permanent de 20 mètres par rapport aux points d'eau, Nirvana S interdit sur sols drainés, DAR 30jours.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org





Rechargement d'un semis

Derrière application de NIRVANA S réalisée à l'automne, un ressemis n'est possible qu'après labour et une pluviométrie hivernale minimum de 200 mm .

BASF déconseille également un rechargement du semis après application de Corum en sortie d'hiver, produit composé d'imazamox et de bentazone.

Méthode alternative:

En présence d'une flore de type mouron, il peut être envisagé de faire un double passage de herse étrille dans le sens du semis dès que les conditions sont favorables. Un essai est nécessaire pour s'assurer que les plantules ne sont pas arrachées ou que les jeunes bourgeons ne sont pas cassés. Un rechargement sera ensuite possible dans les zones où la luzerne s'est éclaircie (Dose de semis 15 kg/ha, semis dans le 1er cm de sol).

GRAMINÉES

Globalement, le désherbage de post-levée et le désherbage d'automne 2015 se sont révélés efficaces. Il est encore possible d'intervenir sur vulpin, repousse d'escourgeon avec : **PILOT** à 1.2L/ha

Pour une bonne efficacité de ce traitement, température supérieure à 10 °c, une heure sans pluie après traitement. Produit peu efficace sur pâturin annuel

LUZERNES DÉJÀ EXPLOITÉES

Pour les parcelles déjà exploitées non désherbées à l'automne, il est possible de les désherber avec NIRVANA S à la dose de 2 l/ha dans le **respect de l'homologation, à savoir dose totale maximale de 4l/ha sur 2 ans .**

A 2 l/ha, bonne efficacité sur un large spectre d'adventices notamment capselles Colzas, pissenlits, complément intéressant sur vulpins, pâturin annuel... (inefficace sur matricaires..).

Méthode alternative:
Après un passage à l'automne de vibroculteur, complément possible en sortie d'hiver, fin février, début mars par passage de herse étrille ou herse lourde mais attention à ne pas casser de jeunes bourgeons.

Mode d'action du Nirvana S
Nirvana S est composé de :
Imazamox : action par absorption foliaire (2/3) et racinaire (1/3)
Pendiméthaline : action anti germinative et racinaire sur les très jeunes plantules
Produit relativement lent d'action suivant les conditions.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org